

BILAN DES ACTIVITES DU CEPEFEDD

2002

Présentation

Le Centre Permanent de Formation en Environnement pour un Développement Durable (CePeFEDD) est un organisme de formation financé par le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Il est destiné aux agents des services publics de tous les niveaux de pouvoir.

Sa création fait suite aux recommandations figurant dans le Plan d'Environnement pour le Développement durable en Région wallonne adopté par le Gouvernement Wallon le 9 mars 1995, et en particulier l'action 257 du Cahier 12, chapitre 6 " La surveillance et le contrôle " :

"Mettre en place un centre de formation permanent en environnement :

L'ensemble des acteurs du contrôle (...) se doivent, pour être performants et efficaces, de s'inscrire dans une optique de formation permanente. A cet effet, un outil de formation sera mis en place où chacun de ces acteurs trouvera la formation qui lui convient."

"Outre le rôle d'enseignement de ce centre, cet outil pourra être le point de rencontre des différents acteurs, ce qui favorisera les contacts et, en conséquence, la qualité du contrôle sur le terrain."

Depuis 1996, un Arrêté alloue une subvention à l'Institut Eco-Conseil pour mettre en place ce centre de formation et débiter les activités.

Le CePeFEDD assure donc la coordination de formations à l'environnement à l'intention de fonctionnaires locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux. Il travaille uniquement avec des sous-traitants.

L'Institut Eco-Conseil assure le secrétariat administratif du CePeFEDD et joue un rôle d'aide à la décision en matière de programmes de cours, sur les aspects pédagogiques et sur les aspects de l'évaluation des formations financées par le Ministre via le CePeFEDD.

Les organismes de formation appelés aussi centres-relais (institutions publiques, universités, organismes privés, bureaux d'étude, associations, ...) réalisent les formations proposées. Ils sont sélectionnés par le Ministre sur base d'appels d'offres analysés par le Comité d'Orientation et d'Évaluation. Ce Comité est composé de représentants issus:

- du Cabinet du Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- du Cabinet du Ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité.
- du Ministère de la Région Wallonne :
 - de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement,
 - de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine,
 - de la Direction générale des Pouvoirs Locaux,
 - du Secrétariat général (Division du recrutement et de la formation)
- de l'Inspection des Finances,

Les critères utilisés pour définir les objectifs et la méthodologie des formations coordonnées par le CePeFEDD sont leur applicabilité et les potentialités de transfert des connaissances acquises. Les formations sont proposées en cohérence avec les objectifs opérationnels de l'institution bénéficiaire et se basent dans la mesure du possible sur les expériences et les questions des formés au travers de travaux interactifs.

Au total, depuis sa création il y a 7 ans, le CePeFEDD a organisé 210 jours de formation à destination de 1214 agents de services publics.

Récapitulatif des réalisations

Les éco-cantonniers

Dates : entre janvier et mars 2002.

Finalité : Permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de techniques "douces" et respectueuses de l'environnement dans les activités quotidiennes.

Public visé : Ouvriers communaux et provinciaux.

Nombre de personnes formées : 141 répartis en 6 groupes

Nombre de jours de formation : 5 journées par groupe.

Montant de la convention de financement : 1.676.000 BEF ou 41.547 €

Centres-relais : IAP (Institut des Affaires Publiques – Centre Universitaire de Charleroi)

Contenus de la formation :

- *Les notions d'écosystème,*
- *L'entretien des chemins et des bords de routes,*
- *L'entretien des ruisseaux et des rivières de troisième catégorie,*
- *L'entretien et l'aménagement de petites surfaces,*
- *La taille des arbres et les mesures de sécurité.*

Pour chaque thématiques, des cours et échanges en salle ainsi que des travaux et démonstrations sur le terrain ont été effectués.

Préparation de 3 formations

En 2002, le CePeFEDD a rédigé les cahiers de charge pour l'organisation de trois formations. Les appels d'offre ont été lancés et les marchés attribués. A cet égard, le Comité d'Orientation du CePeFEDD se félicite du très bon niveau de l'ensemble des offres et note qu'il est à mettre en relation avec la reconnaissance auprès des différents acteurs, de la qualité de l'ensemble des formations que le CePeFEDD organise.

1. Reconstitution de la formation des éco-cantonniers

Pour répondre aux nombreuses demandes de la part des administrations communales et d'autres services régionaux et provinciaux dont les agents n'avaient pu bénéficier de la première série de formations, une deuxième série de formations a été prévue.

Dates prévues : entre janvier et mars 2003

Finalité : Permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de techniques "douces" et respectueuses de l'environnement dans les activités quotidiennes.

Public visé : Ouvriers communaux et provinciaux.

Nombre de jours de formation : 5 journées par groupe.

Montant de la convention de financement : 39.900,00 €

Centres-relais : IAP (Institut des Affaires Publiques – Centre Universitaire de Charleroi)

Contenus de la formation :

- Les notions d'écosystème,
- L'entretien des chemins et des bords de routes,
- L'entretien des ruisseaux et des rivières de troisième catégorie,
- L'entretien et l'aménagement de petites surfaces,
- La taille des arbres et les mesures de sécurité.

2. Formation de gestionnaires d'espaces publics

Dates prévues : à partir de mars 2003

Finalité : Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les projets d'aménagement d'espaces publics.

Public visé : Les concepteurs et gestionnaires d'espaces publics. Il s'agit de fonctionnaires communaux, régionaux et provinciaux. Cette formation peut également s'adresser à des architectes de jardin, des responsables d'entreprises d'aménagement, des personnes privées membres de CCAT, ...

Nombre de jours de formation : 5 journées par groupe.

Montant de la convention de financement : 38.425,00 €

Centres-relais : Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon.

Contenus de la formation :

1. Introduction : définitions d'espaces publics et méthodologies : Montage de projet de création ou de transformation d'un espace public

2. Des techniques adaptées :

- *Gestion des bords de routes et chemins, réseaux de voies lentes, de cours d'eau, étangs, mares, ...*
- *Gestion de sites "particuliers" - Choix des matériaux, mobilier, équipements, construction, signalisation, éclairage*
- *Aménagement des espaces publics*
- *Gestion des déchets (information, signalisation, poubelle de tri, ...)*
- *Gestion « naturelle » des espaces verts*
- *Notion d'intégration sociale : accessibilité aux différents publics (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, ...)*
- *Mobilité (accès handicapés, accès TEC, code de la route (zones 30), maillage blanc)*

3. Création et gestion concertées :

Participations individuelles ou collectives des acteurs locaux (riverains, associations, comités de quartier, ...) ; amélioration des techniques d'information et de sensibilisation adaptées.

Multi-usage des installations concernées, participation citoyenne à la gestion

4. Modes de financement et subventions :

Sources existantes, acteurs et procédures.

3. Formation en Système de Management Environnemental

Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie reprend parmi ses 20 objectifs prioritaires de faire de la Wallonie une terre de qualité totale en augmentant le nombre de certifications ISO et EMAS dans les entreprises, associations et organismes ou administrations. La démarche d'amélioration concerne toute organisation et son impact sur le secteur public est donc tout à fait d'actualité.

L'EMAS II, dont l'implémentation peut être considérée comme la finalité de cette formation, intègre la norme ISO 14001. Il a été conçu pour fournir aux organisations un aperçu exact de leurs incidences environnementales, pour les aider à identifier plus précisément les impacts directs et indirects les plus importants et à les traiter d'une manière adéquate. La DGRNE s'est d'ailleurs engagée dans cette démarche de certification.

Dates prévues : entre janvier et mars 2003

Nombre de jours de formation : 5 journées par groupe.

Montant de la convention de financement : 36.750,00 €

Centres-relais : Eco-Conseil Entreprise

Contenus de la formation :

a) Introduction :

- *Les Systèmes de Management Environnemental comme architecture des réglementations : les bénéfices retirés par les institutions, exemples pratiques.*
- *Liens avec d'autres outils ou démarches : Agenda 21, Convention d'Aarhus, ...*
- *Présentation générale d'ISO 14001 et EMAS : historique au niveau européen, notions et bases théoriques.*

b) Les outils pratiques (avec présentation d'exemples) :

- *Outils simplifiés pour institutions publiques ; l'éco-gestion dans le domaine public*
- *Rôles et responsabilités du "coordinateur environnemental"*
- *La collecte des données nécessaires à l'analyse environnementale préliminaire :*
- *Déclarations environnementales et rapports environnementaux*
- *Sensibilisation du personnel et des acteurs extérieurs :*
- *Stratégie d'installation des SME*

c) La démarche :

- *Analyse initiale, évaluation des performances actuelles des institutions des participants*
- *Définition des objectifs*
- *Définition du programme d'actions*
- *Définition d'un plan de communication*
- *Réflexions sur les programmes à proposer en matière de gestion environnementale*